
RÈGLEMENT DU CONCOURS

Concours de dessin ELSA – 1 an du réseau

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Le présent jeu est organisé par le réseau ELSA Mobilités dans le cadre de la célébration de son premier anniversaire.

ARTICLE 2 - DATES DU CONCOURS

Le concours se déroule **du 2 février 2026 au 2 mars 2026 inclus.**

- **Dépôt des dessins** : jusqu'au **2 mars 2026**
- **Tirage au sort** : courant **mars 2026**
- **Remise des cadeaux** : à l'agence commerciale ELSA, 7 rue du Marteau à Sélestat

ARTICLE 3 - OBJET DU CONCOURS

Le concours a pour thème : « **Imaginez la mascotte ELSA** », un personnage représentant la mobilité, la proximité, la bonne humeur et l'envie de faire route ensemble.

Les participants doivent réaliser un dessin original illustrant une mascotte répondant à ce thème.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. La participation est **gratuite** et ouverte à toute personne utilisant le réseau ELSA, sans condition d'âge.
2. Les participants mineurs doivent participer sous la responsabilité de leur représentant légal.

ARTICLE 5 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, chaque candidat doit :

1. Réaliser un dessin original représentant une mascotte répondant au thème du concours.
2. Indiquer clairement les informations suivantes :
 - Nom et prénom du participant
 - Âge
 - Coordonnées (mail et téléphone)
3. Transmettre son dessin **au plus tard le 02/03/2026** :
 - **À l'agence commerciale ELSA**, 7 rue du Marteau à Sélestat



Tout dessin transmis après cette date limite sera refusé.

ARTICLE 6 - FORMAT ET CONTRAINTES

- Le dessin peut être réalisé dans le format de votre choix (A4, A3 ou tout autre format).
- Les œuvres doivent être réalisées exclusivement à la main, à l'aide de techniques telles que : crayon, feutre, peinture, pastel, collage.
- Un seul dessin par participant est autorisé.
- Les œuvres doivent être personnelles, originales et ne pas reproduire d'œuvres existantes.
- **Les dessins numériques ainsi que les créations générées ou assistées par une intelligence artificielle sont formellement interdits.**

Toute fraude ou plagiat entraînera l'exclusion du concours.

ARTICLE 7 - DESIGNATION DES GAGNANTS

1. Un jury désigné par l'organisateur évaluera les dessins selon les critères suivants :
 - Respect du thème
 - Créativité et originalité
 - Qualité graphique
 - Cohérence avec les valeurs du réseau ELSA
2. **Un gagnant** sera désigné
3. Le gagnant sera informé par mail ou téléphone (selon les coordonnées fournies) ou message privé.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

ARTICLE 8 - LOTS

Le cadeau sera remis **en main propre** à l'agence commerciale ELSA à une date communiquée au gagnant après le tirage au sort.

Chaque gagnant dispose d'un délai de **30 jours** à compter de la notification pour **récupérer son lot**. Passé ce délai, les lots non réclamés ne pourront plus être attribués et resteront la propriété de l'organisateur.

Le lot ne peut être ni échangé ni remboursé.

ARTICLE 9 – AUTORISATION D’UTILISATION DES OEUVRRES



En participant, chaque candidat (ou son représentant légal) autorise gratuitement l'organisateur à :

- Reproduire, publier et diffuser son dessin sur les supports de communication du réseau ELSA (web, réseaux sociaux, affichage, documents internes ou externes),
- Utiliser son prénom, initiale du nom, et âge à des fins d'annonce et de valorisation.

Cette autorisation n'emporte aucune obligation de diffusion.

ARTICLE 10 - DONNEES PERSONNELLES

Les données et coordonnées collectées dans le cadre du concours servent uniquement :

- À contacter le gagnant
- Et à organiser la remise du lot

Elles ne seront ni vendues ni transmises à des tiers.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITE

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de perte, retard ou mauvaise acheminement des envois, ou en cas de dysfonctionnement indépendant de sa volonté.

ARTICLE 12 – MODIFICATION DU REGLEMENT

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

ARTICLE 13 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation complète de ce règlement, disponible :

- Sur le site ELSA
- En agence commerciale

